



# INTERESSEMENTS, PARTICIPATION, **ABONDEMENTS**

### INTERESSEMENT GROUPE COVEA

L'accord groupe a été renouvelé en 2019 pour couvrir les primes de 2020, 2021 et 2022. Les modalités permettant de déterminer le montant à verser aux salariés ne change pas. Par contre, le versement de la dite prime est conditionné à l'atteinte d'un seuil fixé à 350 Millions d'euros de résultat.

## En dessous de ce seuil, aucune prime ne pourra être versée.

Par contre, si le bénéfice du groupe COVEA est de :

- 400 Millions d'€uros, 12 millions seront reversés aux salariés.
- 600 Millions d'€uros, 20,7 millions seront reversés aux salariés.

La prime d'Intéressement Groupe a été légèrement au-dessus de 1000 euros ces 3 dernières années pour le salarié à temps plein. La redistribution s'effectue en fonction du temps de présence indépendamment de la rémunération du salarié.

## Cette prime est versée au plus tard le 31 Mai de l'année N+1.

Tranche	Début	Fin	Montant de la tranche	Montant cumulé (en millions d'euros)
1	300	350	8,0	8,0
2	350	400	4 ,0	12,0
3	400	450	2,7	14,7
4	450	500	2,0	16,7
5	500	550	1,6	18,3
6	550	600	1,3	19,6
7	600	650	1,1	20,7
8	650	700	1,0	21,7
9	700	750	0,9	22,6
10	750	800	0,8	23,4
11	800	850	0,7	24,2
12	850	900	0,7	24,8

La somme est répartie entre les salariés du groupe COVEA à équivalent temps plein.





### INTERESSEMENT U.E.S. COVEA

La prime d'Intéressement sera du même montant pour tous les salariés dont le salaire annuel brut est inférieur au plafond de la Sécurité Sociale (PASS).

### Ce plafond est de 41 136 euros en 2020.

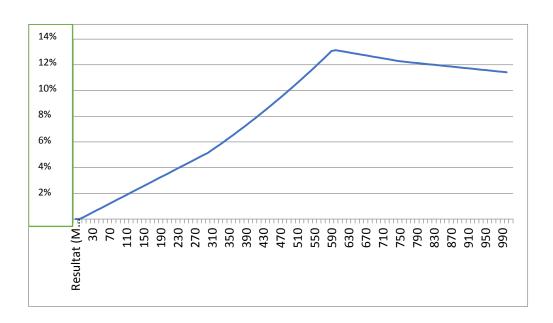
L'intéressement UES est versé en 2 fois :

- > une avance est versée en Septembre de l'année de l'exercice comptable concerné, pouvant atteindre 40% de l'intéressement total
- ➤ le solde est versé au plus tard le 31 Mai de l'année N+1.

L'avance distribuée peut être récupérée par COVEA si les résultats de l'UES s'avéraient insuffisants pour verser au moins 40% de la prime d'Intéressement.

<u>Nouveauté 2020</u>: La prime d'Intéressement est versée à condition que le Groupe réalise des bénéfices, le minimum de 300 millions est supprimé!

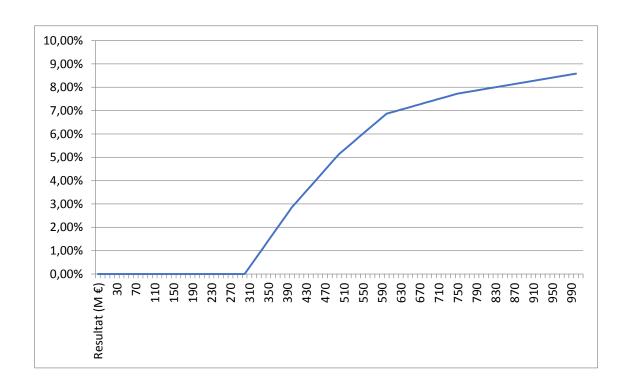
- ✓ Si l'entreprise ne réalise pas de bénéfice, aucune prime n'est versée.
- ✓ Si l'entreprise réalise 300 millions d'euros de bénéfice, 5,15 % de la masse salariale sera redistribuée (vous toucheriez ¼ du montant global intéressement & participation perçu les années précédentes).
- ✓ Si l'entreprise réalise 600 millions d'euros de bénéfice, 13,13% de la masse salariale sera redistribuée.



#### PARTICIPATION U.E.S. COVEA

La prime de Participation aux Bénéfices est proportionnelle au salaire perçu. Elle sera versée au plus tard le 31 Mai de l'année N+1. La Participation est répartie au prorata du salaire.

- ➤ Si l'entreprise ne réalise pas 300 millions d'euros de bénéfices minimum, aucune prime n'est versée.
- ➤ Si l'entreprise réalise 600 millions d'euros de bénéfice, 6,87% de la masse salariale sera redistribuée.



Plus les résultats de l'entreprise sont élevés, plus la participation est élevée.

La somme Intéressement + Participation ne peut dépasser 20% de la masse salariale. Au-delà de 600 millions d'euros de bénéfices, l'Intéressement diminue au profit de la Participation.

La somme des Intéressements Groupe, UES et la Participation peut atteindre pour les plus bas salaires jusqu'à 25% de leur rémunération annuelle, avant abondement.

	7 0 1 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
0 à 600 euros	100%	0 à 800 euros	100%	Par jour transféré	100 euros
601 à 1200 euros	30%	+ de 800 euros	40%	Maximum 10 jours par an	1000 euros
+ de1200 euros	20%	-	-		
	Plafond 1000 euros		Plafond 1000 euros		Plafond 1000 euros
Si versement de	Abondement de	Si versement de	Abondement de	Pour 10 jours (en plus du	Abondement de
2300 euros	1000 euros	1300 euros	1000 euros	coût journalier)	1000 euros
Si versement de	Abondement de	Si versement de	Abondement de	Pour 5 jours (en plus du	Abondement de
1000 euros	720 euros	1000 euros	880 euros	coût journalier)	500 euros



les montants des abondements sont bruts ! 1000€ bruts équivaut à 907€ nets.

L'accord sur les abondements arrive à échéance en Décembre 2020.

### **CAS DE DEBLOCAGE**

Sauf cas de déblocage anticipé, les fonds déposés sur le PEG sont bloqués pendant 5 ans, pour le PERCO, les fonds sont bloqués jusqu'à la liquidation de la retraite.

PEG	PERCO	MOTIF
OUI		Cessation du contrat de travail
OUI	OUI	Acquisition de la résidence principale
OUI		Agrandissement de la résidence principale
OUI	OUI	Construction de la résidence principale
OUI	OUI	Remise en état de la résidence principale
OUI		Mariage ou conclusion d'un PACS
OUI		Naissance ou adoption
OUI		Divorce, séparation, ou dissolution d'un PACS, avec la garde d'au moins un enfant
OUI		Expiration des droits à l'assurance chômage
OUI	OUI	Invalidité
OUI	OUI	Décès
OUI		Création ou reprise d'une entreprise
OUI	OUI	Départ à la retraite
OUI	OUI	Surendettement

Contactez-nous: <a href="mailto:contact@cftc-covea-france.fr">contact@cftc-covea-france.fr</a>





v.cftc-covea-france.fr

Abondement en

Notre page FACEBOOK

**Notre site WEB** 



